

Article 21 du Règlement

Bien que, en tant que jeune historien, je me sois trouvé sur les plages de Dieppe, ceux d'entre nous qui n'y étaient pas à l'époque ne mesureront jamais vraiment l'étendue du sacrifice demandé aux 5 000 membres de la 2^e division canadienne qu'on a fait débarquer face à un ennemi favorisé à tous les égards.

Tandis que les historiens militaires ergotent à propos du bien-fondé du débarquement de Dieppe, il demeure que, et c'est là la dure réalité, sur ces 5 000 soldats, seulement 2 200, dont 600 blessés, sont rentrés en Angleterre. Plus de 900 ont été tués et les autres ont été faits prisonniers.

Par conséquent, les Canadiens de tous âges devraient se souvenir avec gratitude de ceux qui, il y a quarante-cinq ans, étaient prêts au sacrifice ultime pour que nous puissions aujourd'hui profiter des nombreux privilèges et libertés qu'il nous arrive trop souvent de considérer comme allant de soi.

* * *

[Français]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**LA PERTE TRAGIQUE DE SERVITEURS DE L'ÉTAT—SOUHAI TS DE PROMPT RÉTABLISSEMENT AUX SURVIVANTS**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, la population canadienne a subi la triste perte de quatre de ses fidèles serviteurs.

Il s'agit de François Gascon, Robert Paradis, Richard Lemay et Jennifer Morden, tous employés de la Commission de la Capitale nationale, qui ont perdu, d'une façon tragique, leurs vies sur une route de l'État de New York alors qu'ils faisaient campagne pour promouvoir notre pays.

Nous sommes malheureusement impuissants devant la peine ressentie par ces pères, mères, époux, épouses, enfants, frères, soeurs, amis et collègues de travail de ces victimes. Au nom de tous mes collègues et du Canada tout entier, je ne peux que leur souhaiter nos plus sincères condoléances et leur offrir l'expression de notre plus profonde sympathie.

Pour Anne-Marie Leclerc, gravement blessée, nous espérons que les prières de ses proches sauront lui communiquer la force nécessaire à un prompt rétablissement. Je m'en voudrais d'oublier Nathalie Charron qui, bien qu'elle s'en soit sortie physiquement indemne, sera pour toujours marquée par cette terrible épreuve qui affecte le Canada tout entier.

J'invite la population d'Ottawa—Vanier et d'Ottawa—Carleton à assister au service funèbre commémoratif qui aura lieu ce soir à la Cathédrale Notre-Dame d'Ottawa, en mémoire de ces vaillants serviteurs de l'État.

LES PARTIS POLITIQUES**L'ATTITUDE DES LIBÉRAUX**

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, à moins d'un changement immédiatement souhaitable, les membres nommés du Sénat refuseront de donner suite au projet de loi C-22, Loi sur les brevets pharmaceutiques.

L'attitude du Sénat est reliée à la tutelle qu'exerce sur cet organisme un libéral influent, ancien membre du Cabinet libéral, et contestataire important du leadership du chef actuel.

Puis-je me permettre de suggérer aux sénateurs libéraux que politiquement, pour la survie de leur parti, ils doivent respecter le mandat des élus de cette Chambre. Autrement, aux prochaines élections, les Canadiens élimineront totalement ce qu'il reste des libéraux.

Ces sénateurs libéraux, en plus de se faire ainsi *hara kiri*, permettraient très malheureusement aux socialistes de former l'Opposition officielle de cette Chambre, à moins que l'ancienne clique libérale veuille elle-même se socialiser.

L'Angleterre a enseveli ses libéraux. Je ne crois pas que les Canadiens devraient le faire.

* * *

[Traduction]

LA GARDE DES ENFANTS**ON PRÉCONISE L'ADOPTION DE NORMES NATIONALES**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier, le gouvernement devait communiquer sa réaction tant attendue aux conclusions du comité spécial sur la garde des enfants. Il s'agit d'un banal document de deux pages qui n'a même pas été déposé et qui ne contient pas grand-chose d'important. On y fait allusion à une stratégie nationale en matière de garde d'enfants, mais on ne dit rien de concret à ce sujet. Le document ne contient aucun énoncé des objectifs sur lesquels le gouvernement fédéral axerait un programme national de garde d'enfants, aspect pourtant fondamental de toute négociation avec les provinces.

● (1410)

Pourtant, après deux ans de retards indus, on aurait pu s'attendre à ce que le ministre ait tout au moins énoncé les objectifs d'un programme national de garde d'enfants qui soit accessible dans toutes les régions du Canada à toutes les familles, quel que soit leur revenu, qui offre une gamme complète de services de garde et qui soit assorti de lignes directrices assurant que la contribution du gouvernement fédéral ne soit versée qu'à des établissements licenciés offrant des services de qualité.

Une fois de plus, ce gouvernement auquel on ne peut faire confiance n'a pas tenu parole.